



Novembre 2022

## Ressources Conseillées

Document réalisé dans le cadre du cycle de qualification :  
Rééquilibrer l'occupation sociale dans le cadre des relogements issus du  
NPNRU

---

### Sommaire

1. Cadre législatif et réglementaire : textes de référence.....	2
2. Etats des lieux et rapports .....	4
3. Ressources issues de la recherche académique.....	7
4. Aller plus loin & autres ressources .....	10
5. Sites internet de référence.....	12

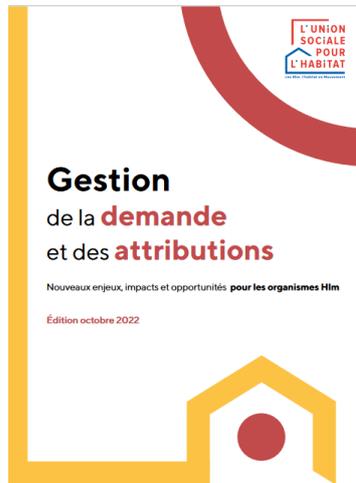
## 1. Cadre législatif et réglementaire : textes de référence

N°	Texte	Date	Evolutions
<a href="#">Loi n° 90-449</a>	<b>Mise en œuvre du droit au logement (Besson)</b>	31 mai 1990	Article 1 « garantir le droit au logement constitue un devoir de solidarité pour l'ensemble de la nation ». Ce droit passe par la création du <b>Plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées</b> (PDALPD).
<a href="#">Loi n°2000-1208</a>	<b>Solidarité et au renouvellement urbains</b>	13 décembre 2000	La loi SRU porte sur : - <b>La durabilité du développement urbain</b> : impose le renouvellement urbain pour exiger une densification des villes et modifie en profondeur les outils de planification urbaine - <b>Le renforcement de la solidarité</b> (article 55) par l'instauration d'un seuil de 20 % de logements sociaux communes dont la population est au moins égale à 1 500 habitants en Ile-de-France et 3 500 habitants dans les autres régions qui sont comprises dans une agglomération de plus de 50 000 habitants comprenant au moins une commune de plus de 15 000 habitants.
<a href="#">Loi n° 2003-710</a>	<b>Orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine (Borloo)</b>	01 août 2003	La loi porte <b>création de l'ANRU</b> ayant pour mission de « <i>contribuer, dans un objectif de mixité sociale et de développement durable, à la réalisation du programme national de rénovation urbaine en Zone Urbaine Sensible en accordant des concours financiers aux collectivités territoriales, aux établissements publics de coopération intercommunale compétents et aux organismes publics ou privés qui y conduisent des opérations concourant à la rénovation urbaine</i> ».
<a href="#">Loi n° 2007-290</a>	<b>Instituant le droit au logement opposable et portant diverses mesures en faveur de la cohésion sociale</b>	05 mars 2007	La loi reconnaît <b>un droit au logement décent et indépendant</b> aux personnes (résidant en France de façon stable et régulière) qui ne peuvent accéder par leurs propres moyens à un tel logement ou s'y maintenir. La loi Dalo modifie le cadre de mise en œuvre du droit au logement en le faisant passer d'une obligation de moyens à une obligation de résultats.
<a href="#">Loi n° 2013-61</a>	<b>Mobilisation du foncier public en faveur du logement et au renforcement des obligations de production de logement social</b>	18 janvier 2013	Augmentation à 25 % du seuil de logements sociaux à atteindre dans certains cas.
<a href="#">Loi n° 2014-173</a>	<b>Programmation pour la ville et la cohésion urbaine (Lamy)</b>	21 février 2014	Réforme de la géographie prioritaire définie selon le critère unique du revenu par habitant. Création du Contrat de Ville. Introduction de la participation des habitants parmi les enjeux prioritaires et création des conseils citoyens. Lancement du NPNRU (conventionnement de la phase pré-figurative).

<a href="#">Loi n° 2014-366</a>	<b>Accès au logement et un urbanisme rénové (loi ALUR)</b>	24 mars 2014	Il s'agit de la première étape de la réforme de la gestion des attributions de logement social via la consécration du principe de transparence des processus d'attribution et droit à l'information des demandeurs. Ces principes sont notamment garantis par <b>la mise en place de la Conférence Intercommunale du Logement.</b>
<a href="#">Instruction premier ministre</a>	<b>Mise en œuvre effective des dispositions conçues pour garantir le respect de leurs obligations par les communes en déficit de logements sociaux</b>	30 juin 2015	Cette instruction adressée aux préfets par le Premier Ministre vise à renforcer l'application de la loi SRU dans les communes déficitaires en logements sociaux.
<a href="#">Loi n° 2017-86</a>	<b>Egalité Citoyenneté</b>	27 janvier 2017	Ce texte est la traduction législative d'une partie des mesures issues des Comités interministériels à l'égalité et à la citoyenneté des 6 mars et 26 octobre 2015. La loi consacre 3 priorités indispensables pour retisser les liens de la communauté nationale : la citoyenneté et l'émancipation des jeunes, le logement pour lutter contre la "ghettoïsation" de certains quartiers et l'égalité réelle. Pour atteindre ces objectifs, l'article 70 de la loi fixe un nouveau cadre modifiant l'architecture des documents réglementaires de pilotage de la politique d'attributions à l'échelle intercommunale grâce à la conférence intercommunale du logement (CIL) rendue obligatoire dont les orientations sont déclinées dans <b>une convention intercommunale d'attribution (CIA).</b>
<a href="#">Loi n° 2018-1021</a>	<b>Evolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN)</b>	23 novembre 2018	La loi apporte quelques assouplissements à la loi SRU : - Elargissement de la liste des LLS pris en compte (PSLA et baux solidaires) - 10 ans (au lieu de 5) la durée de prise en compte des logements sociaux vendus à leurs locataires Elle impose le regroupement des organismes HLM (articles 81 à 86) En ce qui concerne les attributions, la loi impose à tous les EPCI concernées par la réforme des attributions de la loi ALUR, <b>la cotation de la demande</b> comme outil d'aide à la décision pour la désignation des candidats par les réservataires et par les CAL. Renforcement des objectifs de mixité sociale : dans les QPV 50 % au moins des attributions doivent être effectuées en faveur des demandeurs autres que ceux appartenant au 1er quartile des demandeurs ou aux personnes relogées dans le cadre d'une opération de renouvellement urbain.
<a href="#">Loi n° 2022-217</a>	<b>Différenciation, décentralisation, déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale,</b>	21 février 2022	<b>Prolongation du dispositif SRU au-delà de 2025</b> (articles 65 et suivants)  L'article 65 sur les exemptions remplace le critère de desserte insuffisante des bassins d'activités et d'emplois par les transports en commun par un critère d'isolement ou d'accès difficile aux bassins de vie et d'emplois, nuisant à l'attractivité de certaines communes L'article 68 : - Modification du mode de décompte des logements sociaux - Prise de mesures coercitives par les préfets, fonction du contrat de mixité sociale... Il est aussi question des dispositifs de mixité sociale dans le logement social, de gestion des flux, d'encadrement des loyers, de délégations de compétence, d'autorité organisatrice de l'habitat - Pas de PLAI dans les communes surdotées en LLS (+ 40 %) sauf exceptions

## 2. Etats des lieux et rapports

- ▶ URH, **Gestion de la demande et des attributions : impacts, enjeux et opportunités pour les organismes Hlm, 19 octobre 2022, 24 p.**



**Résumé :** La gestion de la demande et des attributions a connu de profondes évolutions depuis la réforme initiée en 2014. Aujourd'hui, de nouveaux enjeux s'annoncent pour les organismes Hlm. Ce document synthétique propose un panorama des impacts, enjeux et opportunités à attendre de la part des organismes en matière de gestion de la demande et des attributions. Version mise à jour en octobre 2022.

Ce document a vocation à présenter aux organismes Hlm les impacts de la réforme de la gestion de la demande et des attributions sur leurs activités, leur rôle et leur contribution à sa mise en œuvre. Plus largement, il doit les aider à se préparer aux évolutions qui interviendront en 2023 et à être force de proposition, auprès de leurs partenaires locaux, dans la mise en œuvre de la réforme.

Ce document publié pour la première fois en décembre 2020 a été mis à jour en octobre 2022. La publication actualisée intègre les principales mesures de la loi 3Ds relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale (février 2022).

- ▶ ANRU, **Les carnets thématiques - Rééquilibrer l'occupation du parc social, juillet 2021, 183 p.**



**Résumé :** Ce carnet est destiné aux acteurs du renouvellement urbain et des politiques de l'habitat exerçant au sein des collectivités locales (EPCI porteurs de projets de renouvellement urbain, communes réservoirs de logements), des organismes de logement social, des services de l'État en DDT (M) et DDSC (PP) et des directions régionales d'Action Logement.

Il capitalise des retours d'expérience et des méthodes opérationnelles d'acteurs locaux et nationaux, ainsi que l'apport d'experts des politiques sociales de l'habitat, pour éclairer la question du rééquilibrage de l'occupation sociale du parc social et de la mixité sociale. Plus particulièrement, il cherche à montrer comment les projets de renouvellement urbain peuvent y contribuer au travers de leurs stratégies d'attributions et de relogement.

### **Le carnet propose notamment :**

- En première partie, un éclairage sur pourquoi et comment l'enjeu de rééquilibrage de l'occupation sociale se pose dans le NPNRU et comment les premiers constats issus des projets incitent à approfondir et à renforcer les stratégies d'attributions et de relogement dans la conception et la mise en œuvre des projets ;
- En deuxième partie, une analyse de comment approfondir et renforcer les politiques de rééquilibrage de l'occupation du parc social dans la mise en œuvre opérationnelle des projets, sur leurs volets stratégies attributions et relogement ;
- En troisième partie, des repères et éléments de méthode pour rééquilibrer l'occupation du parc social par les attributions : comment définir des objectifs d'attributions, quels leviers mettre en œuvre et comment piloter, suivre et évaluer ces stratégies ?
- En quatrième partie, des repères et éléments de méthode pour que le relogement soit un levier de la mixité sociale : comment définir des objectifs de relogement, quels moyens activer et comment piloter, suivre et évaluer ces stratégies ?

- ▶ **ANCOLS, Étude qualitative sur l'obligation d'attributions de logements sociaux situés en dehors d'un quartier prioritaire de la politique de la ville à des ménages modestes, juin 2021, 86 p.**



Étude qualitative sur l'obligation d'attributions de logements sociaux situés en dehors d'un quartier prioritaire de la politique de la ville à des ménages modestes

JUN 2021



**Résumé :** La loi Egalité et Citoyenneté (LEC) du 27 janvier 2017 prévoit qu'au moins 25% des attributions annuelles hors quartiers prioritaires des politiques de la ville (QPV) soient consacrées à l'accueil de demandeurs dont les ressources sont inférieures au seuil du 1er quartile (25%) ou à des personnes relogées dans le cadre des programmes de rénovation urbaine (NPNRU/ORCOD). Cette disposition vise à faciliter l'accès au logement social des ménages aux plus faibles ressources. Elle vise également un objectif de mixité sociale : augmenter l'accueil des ménages les plus modestes hors QPV, tout en contenant le taux d'accueil de ces mêmes ménages en QPV2. Si ce taux de 25% pouvait initialement être modulé dans les Convention intercommunale d'attribution (CIA), dans une logique d'atteinte progressive de l'objectif, la loi ELAN de 2018 a supprimé cette possibilité : l'objectif est désormais de 25% sur l'ensemble des territoires concernés.

Cette étude de l'ANCOLS de 2020, menée à partir des extractions du système national d'enregistrement de la demande (SNE), montre que seuls 10% des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) concernés par la réforme atteignaient ou dépassaient le taux de 25% d'attribution à des ménages du 1er quartile en 2019. Pour 36% des agglomérations, le taux d'attribution hors QPV à des ménages du 1er quartile est inférieur à 15%. Il faut toutefois noter que ces résultats n'intègrent pas les ménages relogés dans le cadre d'un projet de renouvellement urbain ou d'une Opération de requalification de copropriété dégradée (ORCOD).

- ▶ **Cour des Comptes, L'évaluation de l'attractivité des quartiers prioritaires : une dimension majeure de la politique de la ville : Rapport public thématique - Évaluation d'une politique publique, décembre 2020, 169 p.**

**Résumé :** Depuis 40 ans, la politique de la ville a pour objectif de réduire les écarts entre les quartiers dits « prioritaires » et les autres, en améliorant les conditions de vie de leurs habitants. L'État y consacre environ 10 Md€ chaque année, auxquels s'ajoutent les financements de la rénovation urbaine et les dépenses, difficilement mesurables, des collectivités territoriales.

En s'appuyant sur une enquête nationale et l'étude approfondie de la situation de huit quartiers prioritaires, la Cour et quatre chambres régionales des comptes ont procédé à l'évaluation d'un des objectifs clefs de cette politique publique : l'attractivité des quartiers prioritaires autour de trois dimensions de la vie quotidienne : le logement, l'éducation et l'activité économique.

En dépit des moyens financiers et humains déployés, cette attractivité a peu progressé en dix ans. Pour y remédier, la Cour formule quatre orientations générales et 13 recommandations.

<https://www.ccomptes.fr/system/files/2020-12/20201202-rapport-quartiers-prioritaires.pdf>

- ▶ **CGET, L'attribution des logements sociaux : une réforme en faveur de la mixité sociale et de l'égalité des chances, n° 43 En Bref, 2017, 4 p.**

L'attribution des logements sociaux est un enjeu majeur pour la mise en œuvre du droit au logement et de la mixité sociale. Malgré l'impact positif du programme national de rénovation urbaine (PNRU), la situation actuelle de l'occupation du parc social est marquée par la concentration croissante des ménages les plus pauvres et une ségrégation territoriale conduisant à la « ghettoïsation » de certains quartiers. Souvent décrites comme un des chaînons manquants aux stratégies de requalification des quartiers de la politique de la ville (QPV), les politiques d'attribution font l'objet d'une réforme de grande ampleur initiée en 2014 par la loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (Alur) et renforcée récemment par la loi relative à l'égalité et à la citoyenneté. Le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) accompagne sa mise en œuvre afin que la spécificité des QPV soit davantage prise en compte.

[http://biblio.reseau-reci.org/index.php?lvl=notice\\_display&id=32046](http://biblio.reseau-reci.org/index.php?lvl=notice_display&id=32046)

- ▶ **RÉEL (Réseau national Egalité et Logement), La cotation dans le parc social, décembre 2015, 24 p.**

Résumé : Dans un objectif de pédagogie, RÉEL a souhaité produire une note de synthèse sur la question de la cotation de la demande de logement social. Elle vise à apporter un éclairage et nourrir la réflexion sur le sujet. Cette note a été élaborée avec le peu de données accessibles. Car si la cotation se veut porteuse de transparence, les informations sur sa mise en place, ses modalités de fonctionnement ne sont pas toujours publiques ni publiées. La récolte des informations a donc été un premier travail en soi.

Au regard de leurs actions de prévention des discriminations dans l'accès au logement, il a semblé essentiel aux membres du RÉEL de participer à la réflexion sur la mise en place de la cotation, outil d'aide à la sélection ayant vocation à se développer et devant permettre de renforcer l'équité et l'égalité de traitement entre les demandeurs de logement social.

[https://www.avdl.fr/doc/pdf/REEL\\_note\\_cotation\\_de\\_la\\_demande%20%20201512%20.pdf](https://www.avdl.fr/doc/pdf/REEL_note_cotation_de_la_demande%20%20201512%20.pdf)

- ▶ **Comité d'évaluation et de suivi de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (CES ANRU), La rénovation urbaine : pour qui ? : Contributions à l'analyse des mobilités résidentielles, Documentation française (La), 2012, 117 p.**

Ce document met en regard les intentions et les effets du Programme national de rénovation urbaine (PNRU) sur une vingtaine de sites en s'appuyant sur deux études de 2009 et 2011 portant sur la diversification de l'habitat et la mixité sociale, et les dynamiques sociales dans les quartiers et projets de rénovation urbaine. Ainsi, la première partie est consacrée à l'analyse des projets de rénovation urbaine et plus particulièrement sur leur impact en terme de diversification de l'habitat. Il est également question de l'accession intermédiaire et du nouveau parc social. La seconde partie analyse les parcours résidentiels par le relogement, la population du parc privé neuf (publics visés, profil des ménages, mixité) et les effets de la rénovation urbaine sur la composition sociale des quartiers.

[http://biblio.reseau-reci.org/index.php?lvl=notice\\_display&id=29702](http://biblio.reseau-reci.org/index.php?lvl=notice_display&id=29702)

### 3. Ressources issues de la recherche académique

---

- ▶ Rémi Dormois, Valérie Sala-pala, **Attribuer les logements sociaux. Pouvoir Intercommunal et politiques de peuplement**, laboratoires Triangle (laboratoire coordinateur, Université Jean Monnet Saint-Étienne), Centre Emile Durkheim (IEP de Bordeaux), LATTs (École d'Urbanisme de Paris), PACTE (IEP de Grenoble) et SAGE (IEP de Strasbourg).

Résumé : Il s'agit d'une recherche conduite de 2018 à 2020 par une équipe pluridisciplinaire en prenant appui sur la comparaison de six études de cas locales. Cette recherche répond à plusieurs questions centrales : dans quelle mesure les changements politiques et législatifs se traduisent-ils par des changements des politiques et pratiques locales et par une montée en puissance de ces politiques à l'échelle intercommunale ? Comment les nouveautés institutionnelles se confrontent-elles aux configurations locales et aux logiques d'action des différentes catégories d'acteurs impliquées ? Qu'y-a-t-il de véritablement nouveau dans les politiques locales d'attribution et de peuplement qui se redessinent ? Ces politiques sont-elles plus satisfaisantes du point de vue de l'organisation urbaine et de la lutte contre la ségrégation, mais aussi de la transparence, de l'égalité d'accès au logement, de la non-discrimination et de la satisfaction des candidat.e.s au logement social ?

Ce projet a bénéficié du soutien de l'Agence nationale de cohésion des territoires (ANCT), de l'Union sociale pour l'habitat (USH), de l'Institut pour la recherche de la Caisse des dépôts, de la Banque des territoires, ainsi que du Plan urbanisme, construction, architecture (PUCA). L'Assemblée des communautés de France (AdCF) et le Défenseur des droits (DDD) en sont partenaires.

<http://triangle.ens-lyon.fr/spip.php?article9715>

- ▶ DESAGE Fabien, **Les exclus de l'inclusion. Construire du logement social en temps d'austérité et de mixité (France-Québec)**, *Espaces et sociétés*, 2017/3 (n° 170), p. 15-32. DOI : 10.3917/esp.170.0015.

Résumé : Depuis une dizaine d'années, en France comme au Québec, la fixation de taux minimum de logements sociaux est devenue l'un des outils privilégiés des pouvoirs publics pour favoriser le développement du parc social. Ces taux sont contraignants en France et incitatifs au Québec mais procèdent de logiques semblables, valorisant la mixité sociale comme objectif d'action publique et insistant sur les « opportunités de développement » que fourniraient les opérations privées, dans un contexte de baisse des financements publics. À partir de terrains réalisés dans deux agglomérations françaises (Nantes et Lille) et une agglomération québécoise (Montréal), il apparaît que l'acceptation du principe d'un « taux minimum de logements sociaux » n'a été concédée par les maires des communes résidentielles et par les promoteurs immobiliers, traditionnels opposants, qu'à la condition implicite d'en restreindre l'accès aux habitants issus de la commune (France) ou aux demandeurs sélectionnés par le réseau coopératif (Québec) ; autrement dit, d'en exclure les populations les plus indésirables et stigmatisées.

<https://www.cairn.info/revue-espaces-et-societes-2017-3-page-15.htm>

- ▶ FRANÇOIS Camille, « **Disperser les ménages. Groupes résidentiels et familiaux à l'épreuve de la démolition d'un grand ensemble** », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 2014/4 (N° 204), p. 102-117. DOI : 10.3917/ars.204.0102.

Résumé : La mise en place en 2003 de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) a définitivement promu la démolition au rang d'instrument légitime et systématique d'intervention sur les quartiers d'habitat social anciennement ciblés par la politique de la ville. Les travaux qui lui ont jusqu'ici été consacrés accordent cependant peu de place à l'observation des procédures et des pratiques de relogement par lesquels elle s'opère concrètement, et ne peuvent de ce fait explorer la manière dont se mobilisent, se renégocient et s'imposent les formes collectives de cohabitation familiale et résidentielle au cours et à l'issue des opérations. Fruit d'une enquête menée auprès du service relogement d'un important bailleur social de la banlieue parisienne, l'article se propose d'analyser la manière dont la dispersion des ménages des grands ensembles à laquelle aboutit la rénovation affecte les territoires et les pratiques de l'entresoi des groupes d'habitation relogés, et d'établir ainsi les apports d'un recours à l'observation des pratiques institutionnelles et familiales entourant le relogement pour la saisie des effets sociaux de la politique de démolition.

<https://www.cairn.info/revue-actes-de-la-recherche-en-sciences-sociales-2014-4-page-102.htm>

- ▶ FOL Sylvie, MIOT Yoan, VIGNAL Cécile, **Mobilités résidentielles, territoires et politiques publiques**, Villeneuve d'Ascq : Presses universitaires du Septentrion, 2014, 258 p. (collection Le regard sociologique).

Résumé : Cet ouvrage analyse le rôle des mobilités résidentielles dans le creusement des inégalités sociales et territoriales et s'interroge sur la manière dont les politiques publiques peuvent influencer sur ces processus de mobilité. Les contributions révèlent l'importance de l'ancrage et les formes de résistance à la mobilité des habitants des territoires populaires. Dans ce cadre, les politiques de rénovation urbaine étudiées offrent des illustrations particulièrement intéressantes des tensions comme des impensés des politiques tournées vers la mobilité résidentielle.

[http://biblio.reseau-reci.org/index.php?lvl=notice\\_display&id=30701](http://biblio.reseau-reci.org/index.php?lvl=notice_display&id=30701)

- ▶ FOL Sylvie, **La politique de la ville, un outil pour lutter contre la ségrégation ?** Dans L'Information géographique 2013/3 (Vol. 77), pages 6 à 28

Résumé : Face au développement des inégalités socio-spatiales à l'intérieur des agglomérations urbaines, la politique de la ville cherche, depuis sa création, à lutter contre les effets de la concentration de la pauvreté dans certains quartiers, caractérisés par leur forme urbaine de grands ensembles et la prédominance du logement social. Au terme d'une vingtaine d'années de résultats assez mitigés, la politique dite de rénovation urbaine a donné, depuis le début des années 2000, une nouvelle impulsion à l'action publique sur ces quartiers. Après une rétrospective des différents outils mis en place depuis le milieu des années 1970, on tentera d'analyser les effets de cette politique, en mettant en particulier l'accent sur l'évaluation de sa capacité à instaurer des formes de mixité sociale, objectif majeur de l'action urbaine depuis plusieurs décennies.

<https://www.cairn.info/revue-l-information-geographique-2013-3-page-6.htm?contenu=resume>

- ▶ Sous la direction de LELEVRIER Christine, **Diversification de l'habitat et mixité sociale dans les opérations de rénovation urbaine, Trajectoires et rapports au quartier des « nouveaux arrivants »**, CES de l'ANRU, PUCA, 2011, 150 p.

Résumé : Cette recherche s'inscrit dans le cadre d'une réponse à un appel d'offres d'évaluation lancé par le Comité d'Évaluation et de Suivi (CES) de l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine en 2009. Sur une des thématiques de cet appel d'offres, intitulée « Diversification de l'habitat et mixité sociale », il était prévu un dispositif d'évaluation particulier, le Plan Urbanisme Construction Architecture (PUCA) souhaitant s'associer au CES et solliciter une équipe de recherche. Le Lab'urba, laboratoire de recherche de l'Université Est de Paris a donc répondu sur ce volet avec trois bureaux d'études. La réponse à l'appel d'offres prévoyait deux phases. La première visait avant tout à apporter des éclairages sur la diversification de l'habitat, les programmations prévues et réalisées et les stratégies locales. Cette phase a été principalement effectuée par les bureaux d'études, même si l'Institut d'Urbanisme de Paris a pu ponctuellement être associé au suivi et a participé au recueil d'informations dans certains sites. Le rapport de cette première phase, qui portait sur douze sites choisis par le commanditaire, a été remis en octobre 2009. Cette deuxième partie prévue dans le cahier des charges proposait une démarche plus qualitative, pour évaluer les « effets de la diversification des types d'habitat sur le fonctionnement et la dynamique sociale des quartiers » et « sur les pratiques sociales des habitants. Cette partie a été confiée au Lab'Urba et a donné lieu à un rapport en 2011.

- ▶ KIRSZBAUM Thomas, **Mixité sociale dans l'habitat**. Revue de la littérature dans une perspective comparative, La Documentation française, Collection : Études & Recherches, 2008. 141 p.

Résumé : Depuis qu'elle a été érigée en impératif des politiques de la ville et du logement, la mixité sociale dans l'habitat a suscité d'importants débats académiques. Une place très singulière est accordée à cet enjeu dans les politiques françaises, mais c'est à l'étranger que se déroule l'essentiel de ces débats. Ces travaux sont instructifs sur la fragilité des hypothèses qui fondent les politiques de mixité sociale et les limitations de leurs effets, voire leurs effets pervers. Les évaluations soulèvent notamment ces interrogations : une offre de logements sociaux équilibrée entre les territoires est-elle un bon levier de diversité sociale ? Cette diversité a-t-elle un véritable impact sur les individus concernés ? Ne s'exerce-t-elle pas au détriment du droit au logement, avec de possibles effets discriminatoires ? Les sciences sociales apportent en définitive une caution très limitée à l'engouement des pouvoirs publics pour les politiques de mixité dans l'habitat. Plus qu'ailleurs, le débat français offre un saisissant contraste entre la dénonciation assez générale de leur pertinence par le milieu de la recherche et la foi des décideurs publics dans leur nécessité et leurs vertus.

<https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01100713/document>

- ▶ TISSOT Sylvie. « **Une « discrimination informelle » ? Usages du concept de mixité sociale dans la gestion des attributions de logements HLM** », Actes de la recherche en sciences sociales, 2005/4 (no 159), p. 54-69. DOI : 10.3917/arss.159.0054.

Résumé : Cet ouvrage analyse le rôle des mobilités résidentielles dans le creusement des inégalités sociales et territoriales et s'interroge sur la manière dont les politiques publiques peuvent influencer sur ces processus de mobilité. Les contributions révèlent l'importance de l'ancrage et les formes de résistance à la mobilité des habitants des territoires populaires. Dans ce cadre, les politiques de rénovation urbaine étudiées offrent des illustrations particulièrement intéressantes des tensions comme des impensés des politiques tournées vers la mobilité résidentielle.

<https://www.cairn.info/revue-actes-de-la-recherche-en-sciences-sociales-2005-4-page-54.htm>

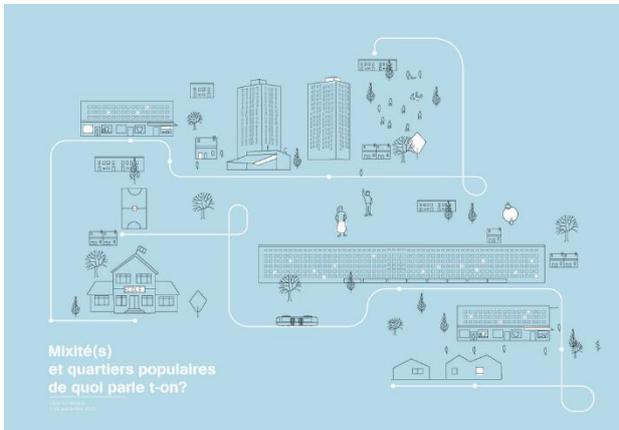
- ▶ TOUBON Jean-Claude, TANTER Annick. « **Mixité sociale et politiques de peuplement : genèse de l'ethnisation des opérations de réhabilitation** », *Sociétés contemporaines*, 1999/1-2 (n° 33-34), p. 59-86.

Résumé : L'invocation constante de la mixité sociale comme valeur dans le domaine du logement social et de la politique de la ville se trouve mise en discussion non seulement par les acquis de la recherche sociologique mais aussi par les représentations et pratiques discriminatoires des acteurs. Par un processus d'euphémisation en cascade, elle sert souvent à légitimer la fermeture du parc de logements publics aux populations immigrées. En prenant en considération la procédure expérimentale « Habitat et Vie Sociale » (1977-80) qui fut la matrice de la politique de la ville actuelle et introduisit la notion d'« équilibre social » dans le peuplement des grands ensembles, les auteurs mettent en évidence le déplacement très vite opéré du social à l'ethnique au travers des stratégies d'intervention négociées entre les collectivités locales et l'État. Trois exemples d'Île-de-France Stains, La Courneuve et Aulnay illustrent différentes modalités techniques et gestionnaires d'une même ambition de reconquête et plus largement la genèse des « politiques de peuplement ». Paradoxalement, celles-ci n'ont-elles pas renforcé la spécialisation ethnique qu'elles étaient supposées combattre ?

[https://www.persee.fr/doc/socco\\_1150-1944\\_1999\\_num\\_33\\_1\\_1751#xd\\_co\\_f=NmJjZmIyODMtMzdjNy00NDI2LWJjYjUtNjcZyZjIn2JmNmNj~](https://www.persee.fr/doc/socco_1150-1944_1999_num_33_1_1751#xd_co_f=NmJjZmIyODMtMzdjNy00NDI2LWJjYjUtNjcZyZjIn2JmNmNj~)

## 4. Aller plus loin & autres ressources

- ▶ Résoville, **Mixité(s) et quartier populaire, de quoi parle-t-on ?** cycle numérique, septembre 2021



Résumé : Mixité sociale, mixité fonctionnelle, mixité de genre, mixité scolaire... ? Devenue un référentiel dans les politiques de renouvellement urbain et la politique de la ville en général, la mixité n'en reste pas moins une notion complexe qui recouvre différentes dimensions et enjeux. La mixité est également subjective et politique orientant, par exemple, notre façon de lire la ville et les quartiers populaires. En effet, quand d'une part, ces quartiers peuvent être perçus comme des espaces ségrégués où la concentration de populations en difficulté produirait de véritables ghettos urbains, d'autre part, ils peuvent être décrits comme des espaces riches par leurs diversités.

Alors, souvent débattue, parfois discutée voire critiquée, la mixité est questionnée dans sa définition, sa compréhension, sa mise en œuvre et ses effets. A quelle échelle penser la mixité ? Comment la quantifier ? La mixité programmée est-elle effective dans les pratiques, les représentations et le vécu des habitants ? Tous les espaces devraient-ils être des lieux de mixité ?

Le cycle s'est tenu pendant 3 semaines et a proposé diverses sessions :

- Session introductive : poser la question de la mixité de façon transversale ;
- Mixité sociale par l'habitat ;
- Mixité de fonctions et d'usages.

<https://www.resovilles.com/mixites-et-quartier-populaire-de-quoi-parle-t-on-en-septembre-un-nouveau-cycle-numerique/>

- ▶ IREV avec la participation de Thomas KIRSZBAUM, **Mixité scolaire et sociale : Quels enjeux, quelles alliances ?** visioconférence, juillet 2021

Résumé : L'IREV, avec l'appui de Thomas KIRSZBAUM, chercheur associé à l'Institut des Sciences sociales du Politique, enseignant à Sciences Po Saint-Germain-en-Laye, a proposé le 8 juillet 2021 aux pilotes des contrats de ville, acteurs du logement à l'échelle communale et intercommunale et aux acteurs des Cités Educatives la visio-conférence : Mixité scolaire et sociale : Quels enjeux, quelles alliances ?

A cette occasion, 60 acteurs ont été mobilisés autour des enjeux de mixité scolaire et sociale.

Les séquences proposées ont permis de centrer les débats autour de trois grandes questions :

- Dans quelle mesure et à quelles conditions la mixité résidentielle peut-elle renforcer la mixité scolaire ?
- En quoi et comment l'attractivité des établissements scolaires peut-elle impacter la composition sociale des quartiers ?
- Quelles sont les alliances possibles entre acteurs et quelles stratégies initier afin de renforcer tout à la fois la mixité résidentielle et scolaire ?

<https://www.irev.fr/thematiques/education-jeunesse-parentalite/cites-educatives/mixite-scolaire-et-sociale-consultez-le>

- Espacités avec la participation Jean-Claude Driant, **Episode 4 - La fin du logement social « à la française » ?** Podcast Faire les murs, janvier 2021



Résumé : Le modèle de logement social « à la française », souvent loué ou envié par nos voisins européens, est mis à mal. L'année 2018 a marqué une étape très symbolique dans cette évolution, avec l'obligation faite aux organismes de baisser leurs loyers d'environ un milliard d'euros par an.

Cette année, malgré la crise, l'obligation est maintenue et se voit doublée d'une seconde ponction auprès d'Action Logement pour alimenter le budget de l'Etat. Ces diminutions dans les sources de financement du logement social pèsent, à terme, dans la capacité d'investissement des acteurs du secteur mais aussi sur leurs stratégies et sur leur positionnement.

Ce contexte et les difficultés qu'il oppose au secteur de la production de logement social est donc à mettre en perspective avec les sujets de mixité sociale puisqu'il impacte directement les attributions.

<https://shows.acast.com/faire-les-murs/episodes/episode-4-la-fin-du-logement-social-a-la-francaise>

- Réseau ressources pour l'égalité des chances et l'intégration (RECI), **Les Conventions Intercommunales d'Attribution : une opportunité pour concilier la mixité sociale et l'égalité de traitement ?** 2020. - 21 p.

Compte tenu des orientations prises depuis 2014 avec les lois Alur, Ville et cohésion urbaine, Egalité - citoyenneté et Elan, prônant ou renforçant les objectifs de mixité sociale dans les politiques d'habitat, cette note étudie comment les risques de discriminations sont pris en compte dans la déclinaison opérationnelle de ce cadre législatif, particulièrement dans les Conventions Intercommunales d'Attribution. S'appuyant sur l'analyse d'une dizaine de Conventions Intercommunales d'Attribution, le Réseau RECI dresse ici un bilan provisoire des impacts des réformes des politiques de logement engagées depuis 2014, qui appelle à la mobilisation de l'ensemble de la chaîne de décision - services de l'Etat, collectivités territoriales, bailleurs sociaux et privés -, pour porter de manière partagée l'enjeu de la lutte contre les discriminations et trouver, dans le dialogue avec les représentants des populations concernées, notamment le secteur associatif, de nouvelles modalités qui garantissent une plus grande égalité de traitement, porteuses ainsi d'une cohésion sociale renforcée.

[http://biblio.reseau-reci.org/index.php?lvl=notice\\_display&id=33349](http://biblio.reseau-reci.org/index.php?lvl=notice_display&id=33349)

## 5. Sites internet de référence

---

### Politique de la ville et renouvellement urbain :

<https://www.anct.gouv.fr/>  
<https://www.anru.fr/> et <https://www.anruscope.fr/>  
<http://www.hautsdefrance.fr/>  
<http://www.irev.fr/> et <http://www.reseau-crpv.fr/>  
<http://www.onpv.fr/>  
<https://www.sig.ville.gouv.fr/>

### Ressources logement social, attribution, mixité sociale

<https://www.union-habitat.org/>  
<https://www.ancols.fr/>

L'Irev gère un fonds documentaire riche de plus de 5 000 références (ouvrages, documents territoriaux, diagnostics, rapports de recherche, d'études, articles...) à disposition de tous. L'Irev contribue également à alimenter une base de données mutualisée avec d'autres centres de ressources régionaux, membres du réseau Ressources pour l'Égalité des Chances et l'Intégration (RECI). La base de données du [Réseau RECI](#) donne accès gratuitement à plus de 20 000 notices bibliographiques.

Les ressources proposées sont issues des bases de données du RECI (<http://biblio.reseau-reci.org>, voir ci-dessus) et de COSOTER (ressources sur la cohésion sociale et territoriale) : <http://cosoter-ressources.info/opac/>

**Pour vos recherches documentaires : <http://biblio.reseau-reci.org>  
ou contactez Cindy Guillotte : [c.guillotte@irev.fr](mailto:c.guillotte@irev.fr), 03 20 25 61 57**

**IREV – centre de ressources Politique de la ville Hauts-de-France  
Bât. Arboretum – 7ème étage  
135 Bd Paul Painlevé – 59000 Lille**